

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 décembre 2012

Décision sur l'avenir du poids public

Le conseil municipal décide de ne pas conserver le poids public situé sur la place du village, celui-ci n'étant quasiment plus utilisé.

Il réfléchit à la meilleure façon de le recycler.

Achat d'un emplacement réservé

Suite à la vente d'une propriété au lieudit « Les Brouilles », le conseil décide l'achat d'une partie du chemin d'accès, afin de desservir une parcelle enclavée et délègue le maire pour l'ensemble des formalités auprès du vendeur, de l'acquéreur et du notaire.

Droit de préemption urbain

Le conseil municipal est informé de la vente d'une maison d'habitation sise au lieudit « Les Brouilles » sur une parcelle cadastrée section ZA n°50p et 1p d'une superficie de 3 150 m² et décide de ne pas exercer son droit de préemption.

Allocation de vétérance des sapeurs pompiers volontaires

L'allocation de vétérance versée aux anciens sapeurs pompiers était, jusqu'à présent, prise en charge par le SDIS. Elle constitue aujourd'hui une dépense obligatoire pour les communes ou intercommunalités.

La Communauté de Communes de Montrevel en Bresse prendra en charge cette dépense, à hauteur de 2,80 € par habitant, sous forme d'allocation de fidélité. Cette somme sera déduite de la dotation de solidarité.

Point sur le Clos des Erables

Le conseil prend connaissance du montant des loyers pratiqués, définis selon la superficie des logements et leur mode de financement.

Compte rendu de diverses réunions de l'intercommunalité

Le conseil entend le compte rendu des diverses réunions de l'intercommunalité.

Questions diverses

Le conseil municipal :

- prend connaissance d'une demande de boisement
- fait le compte-rendu de la réunion publique concernant la révision simplifiée et la modification du PLU.